



Réserve Naturelle PARTIAS

LPO PACA
Antenne Hautes-Alpes
9 avenue René Froger - 05100 Briançon
Tél : 04 92 21 94 17
hautes-alpes@lpo.fr - paca.lpo.fr



► Réserve Naturelle Régionale des Partias

Créée le 30 octobre 2009 par délibération du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur n°09-277.

Superficie : 685 ha.

Commune de Puy-Saint-André (05100), Département des Hautes-Alpes, Région PACA.

Statut foncier : terrains appartenant à la commune de Puy-Saint-André. Dans le site classé « Massif du Pelvoux ».

► Gouvernance

La RNR est sous la responsabilité du **Conseil régional PACA**. La Région PACA apporte les moyens techniques et financiers afin que les gestionnaires mettent en œuvre la gestion de la RNR.

Les **co-gestionnaires** de la réserve ont été désignés par arrêté du Conseil régional du 25 mai 2010 : la Commune de Puy-Saint-André et la Ligue pour la Protection des Oiseaux PACA.

Le **comité consultatif** de la RNR a été constitué par arrêté du Conseil régional n°2010-204 du 25 mai 2010. Il se réunit au moins une fois par an pour examiner le rapport de gestion de l'année écoulée et le programme de l'année suivante.

Le **conseil scientifique** de la RNR a été institué par arrêté du Conseil régional n°2012-105 du 19 avril 2012. Il peut être sollicité par le gestionnaire ou par le comité consultatif pour toute question à caractère scientifique.

► Plan de gestion

Le plan de gestion est le document qui fixe les objectifs de travail de la Réserve en fonction des enjeux et priorités.

Le **plan de gestion 2011-2016** est le premier plan de gestion de la réserve naturelle régionale des Partias. Il a été rédigé par les co-gestionnaires et approuvé par délibération du Conseil régional N° 12-729 du 29 juin 2012.

► Orientations de gestion de la RNR

Les orientations générales de gestion de la RNR sont :

- Conservation de la biodiversité et des paysages
- Suivi de l'évolution de la biodiversité
- Valorisation du site
- Intégration des activités humaines
- Système de management écologique

► Rôle du gestionnaire

Le gestionnaire **met en œuvre le plan de gestion**. Le champ d'intervention est large et s'étend notamment à :

- l'application de la réglementation,
- le suivi scientifique,
- l'évaluation du patrimoine naturel,
- la réalisation d'actions de gestion écologique,
- la sensibilisation des publics,
- la gestion administrative telles que les demandes d'autorisations de travaux, la gestion financière et la gestion du personnel.





Réserve Naturelle PARTIAS

Pour en savoir plus sur la réserve naturelle des Partias : paca.lpo.fr

Description

La RNR s'étend sur 685 hectares de **1 600 m à 2 940 m d'altitude** (Cime de la Condamine).

Le vallon des Partias séduit par sa **quiétude** et par l'**harmonie des paysages**. Il recèle des milieux très variés : rochers, éboulis, lacs, zones humides, alpages, landes et pelouses alpines, mélèzins, et une grande diversité géologique qui favorisent la richesse en espèces animales et végétales.

On dénombre au moins :

- 400 espèces végétales
- 100 espèces d'oiseaux
- 25 espèces de mammifères
- 75 espèces d'insectes

Histoire d'une mobilisation citoyenne

Nous devons cet espace préservé à la bienveillance des habitants de Puy Saint André. Dès 1974, l'Association des Amis des Combes se mobilisait pour préserver le vallon des Partias, dont la richesse naturelle avait été mise en évidence par l'INRA en 1965. La Municipalité de Puy Saint André, consciente de l'intérêt du site et de la proximité avec la station de Serre-Chevalier, se prononçait en 1990 pour un classement en réserve naturelle volontaire (RNV), puis en site classé.

En 2009, la région PACA, en accord avec la Municipalité et avec le soutien de la LPO, a créé une réserve naturelle régionale (RNR) qui protège le site par une réglementation et une gestion adaptées pour conserver son patrimoine naturel.

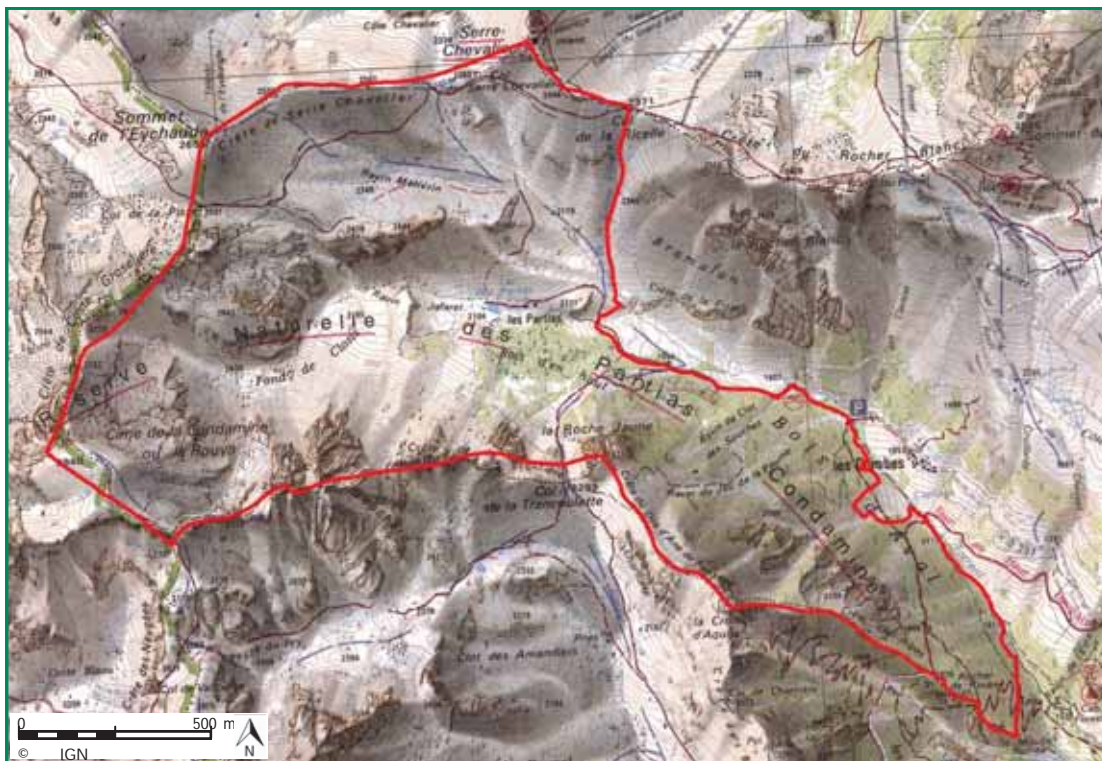
Patrimoine naturel & Enjeux

La RNR des Partias constitue une **zone refuge importante pour l'avifaune** et particulièrement pour le Tétraz lyre, le Lagopède alpin, la Perdrix bartavelle, la Niverrolle alpine, l'Hirondelle de fenêtre (avec une colonie d'une trentaine d'individus nichant à 2750m d'altitude !) ou encore le Monticole de roche .

Deux espèces de chauve-souris d'intérêt communautaire sont présentes : la Barbastelle et le Vespère de Savi. Des **espèces typiquement montagnardes** fréquentent le site : Hermine, Marmotte des Alpes, Lièvre variable ou encore Chamois. Le Léopard vert a été observé en pleine pelouse d'alpage à un record de 2350 m d'altitude.

Plusieurs **espèces végétales rares, protégées** et/ou menacées par la cueillette sont répertoriées : l'Ancolie des Alpes, le Scirpe nain, le Jonc arctique, le Lis martaigon, l'Edelweiss...

Les activités humaines qui exercent une influence sur ce patrimoine sont l'agriculture et principalement le pastoralisme, les activités touristiques et sportives en été comme en hiver (randonnée, VTT, escalade, ski hors-piste, ski de randonnée et raquette à neige), la chasse et les activités forestières. **Concilier la pratique des activités humaines et la préservation de la biodiversité** est une des orientations majeures pour la gestion de la RNR des Partias.



Crédit photographique : V. FINE
ET R. BALESTRA, LPO PACA

